

Image not found or type unknown



Délais de livraison non tenu pour l'achat d'un canapé

Par **laborie**, le **09/09/2008** à **12:00**

bonjour,

j'ai commandé un canapé 7 places en cuir dans un magasin le 10 février 2008.

Sur le bon de commande il est indiqué que le délai de livraison est de 6 à 8 semaines, nous sommes le 9 septembre 2008 (7 mois après) et le canapé n'est toujours pas livré. j'ai eu plusieurs communications téléphonique avec le magasin, qui me répond que son fournisseur a des soucis pour la livraison.

Quel recours ou dédommagement commercial peut on demander dans ce cas là ?

Merci par avance de vos réponses